

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 octobre 2013

L'an deux mil treize et le quinze octobre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt-deux octobre deux mil treize à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Avenant n° 1 – travaux d'aménagement de la RD 72
- Prêt relais pour TVA travaux RD 72
- Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural au lieudit « Les Pierrières »
- Questions diverses

L'an 2013, le 22 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

**Présents** : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, POMMERAUD Brigitte, MM : BESSONNET William, CÔME Philippe, KOTSIS Jack

**Absent(s)** :

Absent(s) : M. CHARRIER Philippe

**Excusé(s)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GALY Virginie à M. DUROCHER Denis, M. BERTIN Jean-Noël à Mme POMMERAUD Brigitte

Excusé(s) : Mmes : DUBOURG Nicole, ONNO Gisèle, M. BAUDIN Olivier

**Secrétaire**: Secrétaire : M. BESSONNET William

\*\*\*\*\*

### **Avenant n° 1 au marché Travaux d'aménagement de la route d'Angoulême (RD 72)**

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,  
VU le code des marchés publics,  
VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2013-001-04 du 24 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Traverse du Bourg- Aménagement de la route d'Angoulême  
VU la délibération du conseil municipal du 2 mars 2010 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,  
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2013 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide  
- de conclure l'avenant n°1 joint à la présente délibération avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

. Lot n° 1 - VRD

**Attributaire** : entreprise EIFFAGE sise Zi des Agriers à Angoulême

Marché initial : montant : 448 581,60 € HT

Avenant n° 1 - montant : 13 327,40 € HT

Nouveau montant du marché : 461 909,00 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### **RD 72 – information complémentaire**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le projet présenté par la Sté Bluteau pour l'aménagement du Rond-point devant la mairie. Le projet prévoit 3 cyprès de taille différentes avec des graviers ou gravillons et très peu de plantes ou fleurs pour minimiser l'entretien.

⇒ Le conseil municipal valide le projet

\*\*\*\*\*

### **Emprunt auprès du crédit agricole – 90 000 euros**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal de sécuriser et d'aménager la RD 72, il y a lieu de faire un prêt à capital différé pour assurer le financement de la TVA des travaux, dans l'attente du reversement de celle-ci par les services de l'Etat.

Il invite l'assemblée à examiner les différentes propositions faites et demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de contracter un prêt à capital différé et accepte l'offre faite par le Crédit Agricole Charente Périgord selon les conditions suivantes :

Montant : 90 000 euros

Objet : Court terme attente FCTVA

Durée : 24 mois

Taux : taux fixe : 2,10%

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 100 euros

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

\*\*\*\*\*

### **Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural au lieudit « Les Pierrières »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la dernière réunion de conseil, il avait été débattu de la demande de M. GIRY, qui souhaitait acquérir une partie du chemin rural situé sur la parcelle B 543 au lieu-dit «Les Pierrières ».

Monsieur le Maire était chargé de lui faire une proposition d'échange de cette partie du chemin contre une bande de terrain en bordure des parcelles 543 et 544, afin de finaliser un itinéraire de randonnée.

Monsieur le Maire lui a donc fait la proposition ci-dessus et M. GIRY serait d'accord.

Le conseil municipal émet un accord de principe mais émet une réserve, à savoir d'attendre que ce monsieur soit propriétaire du terrain pour acter définitivement cette proposition. Monsieur le Maire est chargé de suivre les évolutions et les négociations.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire relate sa rencontre avec le boulanger qui doit installer le distributeur de pain près du rond-point. Ce dernier n'est pas favorable au choix du lieu de l'installation, car il pense qu'il ne sera pas assez visible des passants.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'architecte chargé du projet du siège de la communauté de communes a été choisi. Il s'agit de M. NEYRAT et de M. MICHELET, économiste.
- La réunion de lancement du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu le 17 octobre 2013 avec le cabinet SCAMBIO, projet important pour la commune, tous les élus sont conviés à la prochaine réunion qui devrait avoir lieu le 16 janvier à 18 h 30
- Prochaine réunion de conseil le 17 décembre 2013.

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.

\*\*\*\*\*